



République Française
Département des Ardennes
Arrondissement de Charleville-Mézières
Commune de Vivier-au-Court

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MARS 2026

La réunion a débuté le 9 mars 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame NICOLAS-VIOT Dominique.

Membres présents :

Monsieur BREDAS Christian
Monsieur DURELLO Rodrigue
Madame FIORE Anne
Madame FORGET Odile
Madame LAMBINET Christine
Monsieur LINDENBERGER Dominique
Monsieur LUCE Jacques
Monsieur MAHIEU Amaury
Monsieur MANZONI Thierry
Monsieur MORLET Eric
Madame NICOLAS Valérie
Madame NICOLAS-VIOT Dominique
Monsieur RODRIGUES Jean-Michel
Madame SILICANI Marie-Inés
Monsieur VANDERMEYNSBRUGGEN Gilles
Madame VANHOOREN Cathy
Madame VASSAUX Claire

Membres absents représentés :

Monsieur BONALDA Bertrand Pouvoir donné à M LUCE Jacques
Madame LALUE Valérie Pouvoir donné à M MORLET Eric
Madame PINTO Marina Pouvoir donné à Mme NICOLAS-VIOT Dominique
Monsieur SOSSONG Pascal Pouvoir donné à M VANDERMEYNSBRUGGEN Gilles

Membres absents :

Monsieur MAGNY Jérémy
Madame VIOT Léa

Secrétaire de séance : Madame NICOLAS Valérie

Le procès-verbal de la séance du 11 février est validé à l'unanimité des présents (Messieurs MAHIEU et MORLET, et Mme SILICANI absents à cette validation).

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- DELIB2026_008 - Demande de gratuité de salle + chauffage
- DELIB_2026009 - Vente parcelles AD 575 (ex 434 b) et AD 554
- DELIB_2026010 - Publicité des indemnités des élus 2025
- DELIB_2026011 - Lotissement Plurial Novilia : Rétrocession des futures voiries à la commune de Vivier-au-Court
- DELIB_2026012 - Demande de réduction sur loyer professionnel (avenant au bail)
- DELIB_2026013 - Protocole d'accord transactionnel avec la SMACL pour l'incendie de la salle Jean Jaurès
- DELIB_2026014 - Demande de subvention au FIPD (vidéoprotection)
- Questions diverses

DELIB2026_008 - Demande de gratuité de salle + chauffage

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par monsieur Jean-Louis POMMIER, président de la Chorale « Chanterelle » qui demande à bénéficier de la gratuité de la salle et du chauffage de la Vivaroise le 27 mars prochain.

L'association organise dans cette salle (La Vivaroise) avec deux autres chorales (Les Chœurs Domois et la Chorale Grain de Folie) un concert caritatif au profit de l'association RETINA FRANCE dans le cadre de « Mille chœurs pour un regard ».

Créée en 1984, RETINA FRANCE est une association à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique depuis le 6 novembre 1998. Depuis plus de 35 ans, Retina France a versé près de 30 millions d'euros à la Recherche en ophtalmologie ce qui représente 421 programmes de recherche et 125 bourses d'études dans toute la France.

« Mille chœurs pour un regard » est devenu le premier événement choral dans notre pays. Il réunit de nombreuses chorales qui, dans toutes les régions de France, se regroupent chaque année pour donner des centaines de concerts entre le 1er mars et le 31 mai.

Tous les bénéfices récoltés lors de ce concert sur Vivier-au-Court iront à l'association RETINA FRANCE à destination de la recherche ophtalmologique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE exceptionnellement la gratuité de la salle et du chauffage à l'association « Chorale la chanterelle » à l'occasion du concert Mille chœurs pour un regard organisé sur Vivier-au-Court le Vendredi 27 mars prochain à la Vivaroise.

17 voix pour

4 non-participants : Mme LALUE Valérie (représenté), Mme SILICANI Marie-Inès, M MORLET Eric, M MAHIEU Amaury

DELIB_2026009 - Vente parcelles AD 575 (ex 434 b) et AD 554

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat de terrain communal par Monsieur POULAIN Tayson, résidant 34 rue Tambach Dietharz à Vivier-au-Court.

Monsieur POULAIN souhaite faire l'acquisition de parcelles de terrain appartenant à la commune jouxtant sa propriété.

Les parcelles concernées sont situées en section AD et portent actuellement les numéros 575 (ex 434b) et 554 d'une superficie respective de 326 et 36 m² soit au global 362 m².

Il a été convenu verbalement et précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur, Monsieur POULAIN.

Vu l'avis de France Domaines en date du 24 février 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
Abstention Mr MORLET et Mme LALUE

DECIDE de vendre les parcelles section AD n° 575 (ex 434b) et 554 d'une superficie respective de 326 et 36 m² soit au global 362 m² pour un montant de 13 900 €

DECIDE de facturer en sus les frais de géomètre d'un montant de 1 243.20 €

AUTORISE madame le Maire à signer tout document afférent à cette vente auprès d'un notaire pour un montant global de 15 143.20 €

17 voix pour

2 abstentions : M MORLET Eric, Mme LALUE Valérie (représenté)

2 non-participants : Mme SILICANI Marie-Inès, M MAHIEU Amaury

DELIB_2026010 - Publicité des indemnités des élus 2025

Considérant que l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élu siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune,

Vu l'état annexé établi pour l'année 2025 pour la commune de Vivier-au-Court,

Vu l'état annexé établi pour l'année 2026 par la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole,

Vu l'état annexé établi pour l'année 2026 par le SIVOM Vrine Vivier,

Le Conseil Municipal,

PREND acte de cette communication

(Annexe 1)

DELIB_2026011 - Lotissement Plurial Novilia : Rétrocession des futures voiries à la commune de Vivier-au-Court

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le projet de lotissement déposé par la société PLURIAL NOVILIA sur les parcelles cadastrées ZI n°172 et 57 et AC n°194, appartenant à la commune de Vivier-au-Court ;

Considérant que la société PLURIAL NOVILIA va acquérir prochainement lesdites parcelles afin d'y réaliser un lotissement (vente actée par délibération n°2023-009 du 27 mars 2023) ;

Considérant que, dans le cadre de cette opération, la société réalisera les voiries, réseaux et espaces communs nécessaires à la desserte du lotissement ;

Considérant que la société demande à la commune de se prononcer sur le principe d'une rétrocession gratuite des voiries et équipements publics à l'issue des travaux ;

Le Conseil Municipal,
Après délibération, à la majorité,
Abstention Messieurs MANZONI et LINDENBERGER

APPROUVE la cession de la parcelle ZI 189 en complément des parcelles ZI n°172 et 57 et AC n°194 sans modification du prix de vente soit 100 825 € comme le prévoit le compromis à la suite de la désaffectation d'une portion du chemin rural sis rue des Hermites.

ACCEPTE le principe de la rétrocession gratuite à la commune des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement, tels qu'ils figureront au plan de composition approuvé.

PRECISE que cette rétrocession n'interviendra qu'après :

- achèvement complet des travaux
- production des attestations de conformité
- avis favorable des services techniques de la commune
- remise des plans de recollement
- remise des documents liés aux garanties décennales et contrôles du bureau de contrôle

AUTORISE madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

19 voix pour

2 abstentions : M MANZONI Thierry, M LINDENBERGER Dominique

DELIB_2026012 - Demande de réduction sur loyer professionnel (avenant au bail)

Madame le Maire indique avoir reçu madame Cindy ARNOULD, fleuriste à Vivier-au-Court (rue Lurçat).

Cette dame est locataire de la commune (bail commercial) depuis le 10 juillet 2018, son loyer mensuel actuel est de 452.70 €.

Madame le Maire fait lecture du courrier adressé par Mme Cindy ARNOULD aux fins d'obtenir une baisse de son loyer temporairement au titre de l'année 2026 par le biais d'un avenant.

Le Conseil Municipal,
Après délibération, à la majorité,
Abstention Mr MORLET et Mme LALUE

DECIDE d'accorder une réduction de loyer de 200 € au titre des mois d'avril à décembre 2026.

19 voix pour

2 abstentions : M MORLET Eric, Mme LALUE Valérie (représenté)

DELIB_2026013 - Protocole d'accord transactionnel avec la SMACL pour l'incendie de la salle Jean Jaurès

En date du 1er décembre 2025, le Conseil Municipal a examiné le choix d'indemnisation proposé par notre compagnie d'assurance la SMACL : soit une indemnisation contractuelle soit une indemnisation transactionnelle.

Le choix du CM s'est porté sur l'indemnisation contractuelle et l'engagement de reconstruire une salle des Fêtes.

Notre société d'assurance SMACL nous a fait parvenir le Protocole d'Accord Transactionnel relatif au sinistre de la salle Jean Jaurès.

Madame le Maire souhaite, avant de prendre une décision définitive, soumettre de nouveau au Conseil Municipal ce protocole pour vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,
Contre Mr MORLET et Mme LALUE
Abstention Mme NICOLAS-VIOT et Mme PINTO

ACCORTE le chiffrage contractuel proposé par la SMACL qui l'engage à reconstruire une salle des Fêtes et donc **DECLINE** le protocole d'accord transactionnel proposé par la SMACL

CHARGE madame le maire de signer tout document afférent à cette affaire

17 voix pour

2 voix contre : M MORLET Eric, Mme LALUE Valérie (représenté)

2 abstentions : Mme PINTO Marina (représenté), Mme NICOLAS-VIOT Dominique

DELIB_2026014 - Demande de subvention au FIPD (vidéoprotection)

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'élargir la vidéoprotection sur Vivier-au-Court.

Il est proposé pour 2026 de s'attacher aux points suivants :

- entrée de ville côté Lumes à proximité du parc de jeu
- rue des Manises à proximité du feu
- intersection Chemin de Rumel
- Chemin d'Aucourt
- renforcement à l'Eglise et à l'ARENA

dont l'enveloppe s'élève à 53 675.91 € HT (32 675.91 € + 21 000 € pour installation en fibre)

Madame le Maire précise que ces travaux sont potentiellement éligibles au FIPD et à une participation de la Région.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions au titre du FIPD et de la Région

APPROUVE le plan de financement annexé

(Annexe 2)

21 voix pour

Questions diverses

- Lecture des remerciements au CM pour les obsèques (Nathalie PAYON, Famille MARTIN)
- Madame le Maire indique qu'elle ne pourra faire voter avant son départ le compte administratif et le compte de gestion du budget principal car en raison de soucis informatiques, le Service de Gestion Comptable (SGC) de Charleville-Mézières et Sedan n'a pas pu nous les faire parvenir. Elle indique que de notre côté le compte administratif présente :
 - Un excédent de fonctionnement d'exercice de 516 698.24 € soit un excédent cumulé de 772 677.21 € (résultat 2024 repris)
 - Un déficit d'investissement d'exercice de 211 366.48 € soit un excédent cumulé de 1 321 959.49 € (résultat 2024 repris)
- Madame le Maire indique qu'à ce jour la Trésorerie est de 1 600 000 €
- Madame le Maire précise qu'au terme de son mandat, des chantiers restent à terminer : parking Aucourt, Place de la République et de l'Eglise, finaliser les éclairage LED dans les bâtiments (Salle de Tennis de Table déjà validée), le City parc, l'arboretum, la mise en service des panneaux photovoltaïques Zone Boitron, travaux d'enfouissement rue Ambroise Croizat, changement chauffe-eau et chaudière au stade.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame NICOLAS Valérie
Secrétaire de séance



Madame NICOLAS-VIOT Dominique,
Maire



ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR ELUS DE VIVIER-AU-COURT
(Annexe 1)

Commune de Vivier-au-Court - Indemnités des élus en 2025				
Noms - Prénoms	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Indemnités de fonctions perçues (brut annuel)	Remboursements de frais kilométriques, repas, etc	Avantages en nature
NICOLAS-VIOT Dominique	Maire	19 730,52 €	- €	- €
BONALDA Bertrand	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
SILICANI Marie-Inès	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
VANDERMEYNSBRUGGEN Gilles	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
NICOLAS Valérie	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
MAHIEU Amaury	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
FIORE Anne	Adjoint	7 398,96 €	- €	- €
RODRIGUES Jean-Michel	Conseiller municipal délégué	2 466,36 €	- €	- €
LUCE Jacques	Conseiller municipal délégué	2 466,36 €	- €	- €

Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole - Indemnités des élus en 2025				
Noms - Prénoms	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Indemnités de fonctions perçues (brut annuel)	Remboursements de frais kilométriques, repas, etc	Avantages en nature
NICOLAS-VIOT Dominique	Conseillère d'Ard.Métropole	6 511,08 €	- €	- €
DURELLO Rodrigue	Conseiller d'Ard.Métropole	1 209,14 €	- €	- €

SIVOM Vrigne - Vivier - Indemnités des élus en 2025				
Noms - Prénoms	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Indemnités de fonctions perçues (brut annuel)	Remboursements de frais kilométriques, repas, etc	Avantages en nature
MAHIEU Amaury	Vice-président du SIVOM	3 339,36 €	- €	- €

PLAN DE FINANCEMENT (Annexe 2)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Elargissement de la vidéoprotection			
Devis CITEOS			
Chemin de Rumel	6 508,76 €	Subvention FIPD	16 000,00 €
Rue Jean-Batiste Clément	5 886,15 €	Autofinancement	31 425,91 €
Rue des Manises	7 228,63 €		
Chemin d'Aucourt	3 969,62 €		
Renforcement Eglise et ARENA	5 957,38 €		
Accompagnement et supervision	3 125,37 €		
Installation en fibre			
Devis LOSANGE	21 000,00 €	Subvention Région	6 250,00 €
TOTAL DEPENSES	53 675,91 €	TOTAL RECETTES	53 675,91 €